

SESSION ORDINAIRE
~~~~~  
**REUNION DU JEUDI 22 MARS 2018**  
~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le vingt deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **15 mars 2018**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS**, Marinette **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Gérard **FAVRE**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBÈGUE**, Hervé **LORIOUX**, Frédéric **FRANÇOIS** et Pascal **TRINH-VAN**.

Absents excusés : Messieurs Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***), Stéphane **BEILVERT** (*dans l'attente de son arrivée, pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***) et Christophe **BOUCARD** (*arrivée à 18 h 35*).

Absentes non excusées : Mesdames Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*) et Sandra **PIERRE** (*pas de pouvoir*).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **8 février 2018**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Pascal **TRINH-VAN**, qui accepte de siéger au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Madame Valérie **BLANC-MONTUS**. Celui-ci est installé dans les fonctions de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Modifications des commissions communales, du Conseil d'administration CCAS et organismes divers,
- Compte administratif et compte de gestion 2017,
- Affectation du résultat,
- Taux d'imposition 2018,
- Budget primitif 2018,
- Demandes de subventions,
- Modification statutaire de la CdC Aunis Atlantique,
- Choix de l'entreprise développeuse du parc éolien d'ANDILLY,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

ORDRE DU JOUR

Modifications des commissions communales, du Conseil d'administration CCAS et organismes divers : En raison de l'arrivée d'un nouvel élu et de la nomination d'Elodie **CAILLAUD** en qualité d'adjointe (*réunion du 8 février 2018*), il convient d'apporter les modifications suivantes à certaines commissions et organismes :

Délibération
n° 2018/10

- Commissions communales :

Monsieur Pascal **TRINH-VAN** souhaite intégrer la commission Sports, fêtes et vie associative ainsi que celle de la Communication, culture et développement économique. Quant à Madame Elodie **CAILLAUD**, elle rejoint la commission Finances, service public et intercommunalité.

- Conseil d'administration CCAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 6 de ses membres doivent siéger au sein du C.C.A.S.

En raison de la démission de Madame Valérie **BLANC-MONTUS**, il convient de nommer un nouveau représentant.

Monsieur Alain **BELLOUARD** fait acte de candidature.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la proposition de candidature, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) désigne Monsieur Alain **BELLOUARD** pour intégrer la liste des membres élus du C.C.A.S.

La liste des représentants élus du C.C.A.S. est désormais la suivante :

- Mme Elodie **CAILLAUD**,
- Mme Chantal **LE GARREC**,
- M. Gérard **FAVRE**,
- Mme Diane **DE BARROS**,
- M. Maurice **DEBÈGUE**,
- M. Alain **BELLOUARD**.

- Organismes divers : Conseil d'administration « Les Pictons »

En raison de la démission de Madame Valérie **BLANC-MONTUS**, il convient de modifier les représentants au sein du Conseil d'administration « Les Pictons ».

Madame Elodie **CAILLAUD** fait acte de candidature en qualité de déléguée titulaire et Madame Diane **DE BARROS** en qualité de déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) accepte ces propositions.

En conséquence, les membres délégués auprès du Conseil d'administration « Les Pictons » sont désormais :

délégué titulaire :	Madame Elodie CAILLAUD .
délégué suppléant :	Madame Diane DE BARROS .

.../...

.../...

Madame Elodie **CAILLAUD** assistera à la Commission vie sociale de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** en remplacement de Madame Chantal **LE GARREC**.

* Arrivée de Monsieur Christophe **BOUCARD** à 18 h 35.

Compte administratif et compte de gestion 2017 : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maurice **DEBÈGUE**, doyen d'âge de l'assemblée, afin de présenter le compte administratif **2017** qui s'établit comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
• Dépenses	956 137,19	• Dépenses	1 243 368,20
• Recettes	<u>1 304 808,95</u>	• Recettes	<u>1 339 591,30</u>
Résultat 2017	348 671,76	Résultat 2017	+ 96 223,10
+ Déficit 2016 (001)	- 365 043,97	+ Excédent 2016 (002)	+ 630 749,56
	<u>- 16 372,21</u>		<u>+ 726 972,66</u>

Délibération
n° 2018/11

↳ d'où un résultat de clôture **2017** de **710 600,45 €**.

Sous la présidence de Monsieur Maurice **DEBÈGUE** et, après le retrait de Monsieur le Maire, ce compte est adopté à l'unanimité des présents : **14 votants + 1 pouvoir – 15 pour**.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017** et après présentation du compte de gestion s'y rapportant, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) déclare que le compte de gestion **2017** établi par Monsieur Philippe **MARAIS**, Trésorier de **COURÇON**, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et accepte ce document.

Affectation du résultat : Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice **2017**, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Délibération
n° 2018/12

• un excédent de fonctionnement de	96 223,10	
• un excédent reporté 2016 de	630 749,56	
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	726 972,66	
• un excédent d'investissement de	348 671,76	} soit un déficit d'investissement de 16 372,21
• un déficit d'investissement reporté 2016 de	365 043,97	
• un excédent des restes à réaliser de (549 000,00 – 160 226,00)	388 774,00	
soit un excédent de financement de	372 401,79	

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2017** de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	726 972,66
Affectation complémentaire en réserve au 1068 (déficit de fonctionnement capitalisé)	16 372,21
Résultat reporté en fonctionnement au 002 (excédent de fonctionnement reporté)	710 600,45
Résultat reporté en investissement au 001 (déficit d'investissement reporté)	16 372,21

.../...

.../...

Taux d'imposition 2018 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la Commission des finances qui s'est tenue le **jeudi 8 mars 2018**, les membres ont envisagé la possibilité d'une augmentation du taux de la taxe d'habitation (10,71 % en 2018) et de la taxe foncière sur le bâti (14,17 % en 2018), soit 3 % de plus qu'en 2017.

*Délibération
n° 2018/13*

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette augmentation, sachant qu'**ANDILLY** fait partie des communes qui a les taux les plus bas de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**.

Une discussion s'engage. Le Conseil Municipal, conscient des investissements engagés par la commune doit pouvoir garder un autofinancement régulier et demander une contribution aux habitants qui bénéficient des infrastructures mises à leur disposition.

In fine, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 14 pour – 3 contre**) accepte cette majoration de taux.

Les taux pour **2018** sont fixés à :

- Taxe d'habitation **10,71 %** au lieu de 10,40 % en 2017,
- Taxe foncière (bâti) **14,17 %** au lieu de 13,76 % en 2017,
- Taxe foncière (non bâti) **61,65 %** (sans changement).

Budget primitif 2018 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année **2018** étudié par la Commission des Finances du **jeudi 8 mars 2018**.

*Délibération
n° 2018/14*

Chaque membre du Conseil étant en possession des documents nécessaires, Monsieur le Maire détaille les différentes lignes budgétaires.

A l'issue de cette présentation, chacun s'exprime et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce budget qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

- **2 086 586,45 €** tant en recettes qu'en dépenses,

Section d'Investissement

- **1 324 400,65 €** tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte ce budget primitif **2018** tel qu'il est proposé.

Demandes de subventions : Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions au Conseil Municipal :

*Délibération
n° 2018/15*

- Solidarité Pays Marandais :

Monsieur Gérard **PESENTI**, président de cette association caritative, sollicite la commune pour le remboursement des parts alimentaires attribuées à 2 familles habitant **ANDILLY**.

En raison du caractère social de cette demande, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte d'attribuer la somme de **250,00 €** à l'association Solidarité Pays Marandais.

.../...

.../...

- Chambre des Métiers Pays de Loire :

Le C.F.A. sollicite la commune pour une contribution d'aide à la formation pour un jeune d'**ANDILLY** fréquentant l'établissement moyennant 90,00 € par élève.

Le C.F.A. de Chte-Mme sollicitant 41,00 € par élève, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide d'attribuer à la Chambre des Métiers Pays de Loire, une subvention de **41,00 €**.

- Chambre des Métiers Nouvelle-Aquitaine :

Le C.F.A. sollicite la commune pour une contribution d'aide à la formation pour un jeune d'**ANDILLY** fréquentant l'établissement moyennant 45,00 € par élève.

Le C.F.A. de Chte-Mme sollicitant 45,00 € par élève, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide d'attribuer à la Chambre des Métiers Nouvelle-Aquitaine une subvention de **41,00 €**.

- Chambre des Métiers de Chte-Mme :

Comme à l'accoutumée, le C.F.A. sollicite une contribution d'aide à la formation pour les jeunes d'**ANDILLY** fréquentant l'établissement moyennant cette année 41,00 € par élève pour 18 élèves.

En conséquence, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte de verser une subvention de **738,00 €**.

- France Alzheimer :

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 contre**) ne désire pas donner suite à la demande de subvention adressée par l'association France Alzheimer.

Modification statutaire de la CdC Aunis Atlantique : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** a voté la modification de ses statuts visant la prise en compte de 2 compétences : « Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) et Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ».

Délibération
n° 2018/16

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de modification des statuts de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) :

- approuve la modification des statuts proposée par la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** au titre de ses compétences obligatoires, « optionnelles et facultatives »,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**.

.../...

.../...

Choix de l'entreprise développeuse du parc éolien d'ANDILLY : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du **27 octobre 2017** concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Délibération
n° 2018/17

Compte tenu de l'implantation présentée pour ce projet, Monsieur le Maire demande aux conseillers susceptibles d'être concernés par la zone et, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, de se retirer.

Madame Diane **DE BARROS**, Messieurs Christophe **BOUCARD** et Hervé **LORIOUX** quittent la salle.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est située sur un couloir à vent et identifiée comme ayant un potentiel de développement éolien.

Plusieurs entreprises de développeurs ont sollicité Monsieur le Maire.

Un groupe de réflexion a été constitué. Monsieur le Maire a rencontré 5 développeurs qui ont été entendus selon une grille d'évaluation établie : **WKN, VALOREM, SAMEOLE, EOLISE et ENERTRAG**.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ**, membre du comité de réflexion.

Madame Karine **DUPRAZ** expose, qu'à l'issue des entretiens avec les développeurs, un tableau de synthèse a été réalisé et adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

Elle précise aux membres de l'assemblée que 3 décisions doivent être prises :

- choisir une philosophie : faire appel à un simple développeur ou faire appel à un accompagnateur pour un projet co-développé,
- choisir le nombre d'éoliennes à implanter,
- choisir le développeur.

* Arrivée de Monsieur Stéphane **BEILVERT** à 19 h 35, avant le vote.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- choix de l'orientation (**16 votants + 1 pouvoir – 17 pour**) :
↳ projet en co-développement.
- choix du nombre d'éoliennes (**16 votants + 1 pouvoir – 17 pour**),
↳ seuil de 5 éoliennes maximum.
- choix du développeur : 2 entreprises sont en lice :
 - * VALOREM (**13 votants + 1 pouvoir – 9 pour – 5 contre**),
 - * ENERTRAG (**13 votants + 1 pouvoir – 5 pour – 9 contre**).
 L'entreprise **VALOREM** est retenue.

INFORMATIONS

- Local commercial : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local qui abritait la boulangerie sera loué à Monsieur **HOUIN** qui tient la pizzeria « L'Andillaise » pour y installer une épicerie. Un bail commercial sera signé moyennant un loyer mensuel de **236,60 €**.

.../...

.../...

- Voirie Saint Nicolas : les travaux de la rue Saint Nicolas ont pris du retard en raison des conditions météorologiques. Le chantier doit cependant être terminé avant le 9 avril 2018 car ce sont les travaux de la rue du Grand Moulin qui débiteront.
- Voirie rue du Grand Moulin : pendant les travaux, une déviation sera mise en place. Des containers collectifs seront placés à chaque bout de la rue. Les arrêts bus seront modifiés (1 rue du Bel Ebat – 1 rue des Raises) en raison de la fermeture totale de la rue du Grand Moulin. La fin des travaux est prévue fin juin 2018.
- Antenne ORANGE : elle sera implantée sur la zone de Bel Air (entre l'usine **SOFAMO** et le parking **G.H.T.**). La 4G sera disponible sur **ANDILLY** et « **Sérigny** ».
- Les voitures tampons sur la commune seront évacuées prochainement par la gendarmerie.
- La plasticienne est arrivée. Elle est installée dans les locaux de l'ancienne bibliothèque et a commencé son activité avec les enfants de l'école d'**ANDILLY**.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Pascal **TRINH-VAN** demande pourquoi il n'y a pas de machine à pain dans la rue des Sports : face à l'école maternelle. Cette installation se fera ultérieurement en fonction des résultats de celle du centre bourg.
- Madame Chantal **LE GARREC** est désolée d'avoir appris par l'intermédiaire du bulletin communal l'approvisionnement du restaurant scolaire par une centrale d'achat. Madame Karine **DUPRAZ**, qui était absente au dernier Conseil Municipal, n'avait pas pu donner l'information. Ce système d'approvisionnement consiste à réduire les coûts.

8 délibérations ont été prises *(du n° 2018/10 au n° 2018/17)* à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Marinette DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Pascal TRINH-VAN	Conseiller Municipal	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	<i>Absent excusé</i>